

## Québec : le Budget 2019-2020

### SYNTHESE

- Le budget du Québec pour l'exercice 2019-2020 (le *Budget*; EF20) prévoit sans surprise l'équilibre budgétaire<sup>1</sup> jusqu'à la fin de l'EF24 (graphique 1, page 2).
- Les gains plus solides qu'escompté des revenus seront consacrés aux initiatives et aux hausses de dépenses déjà télégraphiées. Il s'agit notamment des mesures qui seront adoptées pour mettre en œuvre les garderies universelles à temps plein, de l'harmonisation des taux de la taxe scolaire et du relèvement du financement des soins de santé.
- La dette de la province continue d'évoluer à la baisse même si les dépenses d'infrastructures et les programmes de financement ont augmenté plus fortement que prévu dans la *Mise à jour économique et budgétaire* de décembre 2018 (la *Mise à jour*).

### CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Les perspectives économiques du Québec cadrent essentiellement avec celles qui ont été exposées en décembre 2018. Selon les prévisions, la production réelle a augmenté de 2,3 % l'an dernier — ce qui est légèrement inférieur aux 2,5 % attendus dans la *Mise à jour* — et on s'attend toujours à des gains de 1,8 % et de 1,5 % respectivement en 2019 et 2020. Les hypothèses de la modération des dépenses des ménages et de la croissance des exportations sont toujours valables. Les mesures d'amortissement accéléré des dépenses de machines et de matériel annoncées dans la *Mise à jour* devraient aussi muscler, cette année et l'an prochain, l'investissement non résidentiel. Il faut noter le nombre considérable de postes à pourvoir, qui s'explique par l'amenuisement du bassin de main-d'œuvre du Québec.

### NOUVELLES MESURES OFFICIELLES

Les nouvelles mesures annoncées dans le *Budget* sont légion. Elles appartiennent à six grandes catégories : l'allégement du portefeuille des ménages, les dépenses de formation, les dépenses de santé, le développement économique, la politique sur le changement climatique et l'aide aux collectivités.

Dans le *Budget*, l'allégement du portefeuille des ménages s'inspire d'une suite d'initiatives annoncées dans la *Mise à jour*. Le gouvernement provincial éliminera graduellement, d'ici 2022, la contribution additionnelle pour la garde d'enfants, harmonisera les taux de la taxe scolaire et rehaussera le seuil des revenus en deçà duquel les familles peuvent compter sur l'aide financière pour les enfants à leur charge. Une fois réalisée, cette élimination graduelle devrait alléger de 1 200 \$ par an le fardeau financier moyen des ménages du Québec. La taxe scolaire imposée sera réduite au taux réel le plus bas imposé aux propriétaires en 2018-2019 dans l'ensemble de la province.

Les fonds à consacrer à la mise en œuvre des garderies universelles à temps plein pour les enfants de quatre ans — engagement emblématique de la campagne électorale de 2018 — ont arrimé les mesures relatives à l'éducation. Le *Budget* prévoit aussi de mettre en œuvre un plus grand nombre d'heures hors programme dans les établissements d'enseignement secondaire, de rehausser les services de soutien professionnel offerts aux étudiants et d'accroître le financement des cégeps. Les dépenses consacrées à l'éducation et à la culture devraient désormais croître de 7 % dans l'EF20, ce qui représente plus de deux fois la hausse de 3,4 % dont fait état la *Mise à jour*.

Les mesures annoncées relativement à la politique sur les dépenses de santé portent essentiellement sur les efforts d'amélioration des services destinés aux personnes âgées et d'embauche du personnel

### RENSEIGNEMENTS

#### Marc Desormeaux, économiste, Provinces

416.866.4733

Études économiques de la Banque Scotia

[marc.desormeaux@scotiabank.com](mailto:marc.desormeaux@scotiabank.com)

### Prévisions budgétaires à jour en millions de \$, sauf indication contraire

	EF19		EF20	
	Déc. 18	Budg.	Déc. 18	Budg.
Impôt sur le revenu des particuliers	31 196	31 254	32 502	32 498
Impôt de sociétés	8 521	9 036	8 099	8 516
Taxes à la consommation	21 040	21 148	21 792	21 864
Sociétés d'État	4 640	5 073	4 565	4 778
Autres recettes propres	23 074	23 635	22 790	23 058
<b>Total des recettes propres</b>	<b>88 471</b>	<b>90 146</b>	<b>89 748</b>	<b>90 714</b>
Transferts fédéraux	23 999	23 411	25 215	24 924
<b>Total des recettes</b>	<b>112 470</b>	<b>113 557</b>	<b>114 963</b>	<b>115 638</b>
Santé et services sociaux	42 094	41 978	43 857	44 429
Éducation et culture	23 788	23 706	24 603	25 357
Économie et environnement	14 974	15 807	15 927	15 424
Soutien des particuliers et des familles	10 225	10 200	10 602	10 832
Administration et justice	7 756	7 361	8 154	7 996
<b>Total des dépenses des programmes</b>	<b>98 837</b>	<b>99 052</b>	<b>103 143</b>	<b>104 038</b>
Charge de la dette	7 773	8 899	8 134	8 996
<b>Total des dépenses</b>	<b>107 969</b>	<b>107 951</b>	<b>112 364</b>	<b>113 034</b>
Provision pour éventualités	—	—	100	100
<b>Solde avant les transferts</b>	<b>4 501</b>	<b>5 606</b>	<b>2 499</b>	<b>2 504</b>
Dépôts dans le Fonds des générations	2 851	3 106	2 499	2 504
<b>Solde : Loi sur l'équilibre budgétaire</b>	<b>1 650</b>	<b>2 500</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
Articles pour mémoire, en %				
Recettes propres/PIB	20,5	20,9	20,1	20,3
Dépenses des programmes/PIB	22,9	23,0	23,1	23,3
<b>Total des dépenses/PIB</b>	<b>25,0</b>	<b>25,0</b>	<b>25,1</b>	<b>25,3</b>
Solde budgétaire/PIB	0,4	0,6	0,0	0,0
Charge de la dette/recettes	6,9	7,8	7,1	7,8
Évolution annuelle, en %				
Impôt sur le revenu des particuliers	5,6	5,8	4,2	4,0
Impôt des sociétés	4,7	11,0	-5,0	-5,8
Taxes à la consommation	3,5	4,0	3,6	3,4
Sociétés d'État	-8,9	-0,4	-1,6	-5,8
<b>Total des recettes propres</b>	<b>3,0</b>	<b>4,9</b>	<b>1,4</b>	<b>0,6</b>
Transferts fédéraux	6,7	4,1	5,1	6,5
<b>Total des recettes</b>	<b>3,8</b>	<b>4,8</b>	<b>2,2</b>	<b>1,8</b>
Santé	4,8	4,5	4,2	5,8
Éducation et culture	4,4	4,1	3,4	7,0
Économie et environnement	3,6	9,3	6,4	-2,4
Soutien des particuliers et des familles	4,2	3,9	3,7	6,2
Administration et justice	10,5	4,9	5,1	8,6
<b>Total des dépenses des programmes</b>	<b>4,9</b>	<b>5,1</b>	<b>4,4</b>	<b>5,0</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>4,3</b>	<b>4,3</b>	<b>4,1</b>	<b>4,7</b>

Sources : Finances Québec; Statistique Canada; prévisions du PIB nominal : Études économiques de la Banque Scotia.

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

soignant. Il s'agit notamment de financer les soins à domicile, d'aménager de nouvelles maisons pour les aînés et de prévoir des lits résidentiels. Le gouvernement provincial s'attend à ce que les dépenses de santé augmentent de 5,8 % dans l'EF20, au lieu des 4,2 % prévus en décembre 2018.

Le financement du développement économique vise à accroître la participation à la population active et à offrir différentes formes d'aide pour les projets « innovants », la recherche et le développement, la formation dans le secteur de l'intelligence artificielle, ainsi que l'infrastructure et le tourisme des régions. Le gouvernement du Québec a augmenté le crédit d'impôt pour la prolongation de la carrière des travailleurs de plus de 60 ans et a adopté un nouveau crédit pour les petites entreprises qui embauchent des travailleurs âgés. Il a aussi annoncé un nouveau « parcours » d'immigration personnalisé pour permettre aux immigrants et aux travailleurs étrangers temporaires d'avoir accès à l'intégration et aux programmes offerts en français.

Dans le domaine de l'environnement, le Québec prolongera jusqu'à l'EF21 les rabais sur l'achat de véhicules électriques neufs dans le cadre de son programme Roulez vert, enrichira ce programme et offrira un nouveau financement pour les bornes de recharge au travail. Les conditions qui s'appliqueront au-delà de l'EF21 seront annoncées dans le prochain plan d'action sur le changement climatique du gouvernement provincial. Un financement supplémentaire sera également affecté à différents programmes existants visant à aider les entreprises à mener leur transition énergétique.

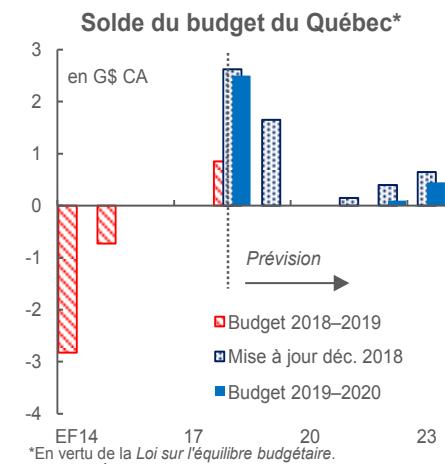
Les mesures de soutien communautaire de base consistent à financer des projets de logement social annoncés mais non encore terminés, en plus d'appuyer la modernisation de l'industrie du taxi et d'aider les personnes touchées par la construction du Réseau express métropolitain.

#### DÉTAIL DES REVENUS ET DES DÉPENSES

L'ensemble des mesures nouvelles donne lieu à une facture considérable, sur six ans, de 16,1 milliards de dollars (tableau, page 3). Les politiques se rapportant à l'allégement du portefeuille des ménages devraient priver le gouvernement de revenus de presque 2,1 milliards de dollars; les pertes par rapport à la normalisation des taux de la taxe scolaire devraient s'établir à une moyenne de l'ordre de 250 millions de dollars par an pendant la période comprise entre l'EF20 et l'EF24, soit une facture totale de 1,2 milliard de dollars. Le gouvernement provincial prévoit une ponction de 2,4 milliards de dollars sur le résultat net en raison du nouveau financement à consacrer à l'éducation, dont plus de un milliard de dollars sont attribuables à la mise en place des garderies à temps plein. L'essentiel des 4,9 milliards de dollars en dépenses prévues de santé devrait servir à améliorer les services offerts aux personnes âgées. Les efforts de relance de la participation à la population active du Québec devraient donner lieu à des pertes budgétaires nettes de 1,7 milliard de dollars dans la période comprise entre l'EF19 et l'EF24 et constituer la plus grande partie des coûts liés aux initiatives de promotion de la croissance économique.

En décembre toutefois, l'excédent budgétaire du gouvernement provincial devait dépasser les projections, ce qui lui donne une marge de manœuvre considérable pour engager de nouvelles dépenses. Les recettes propres du Québec, évolution en %

Graphique 1



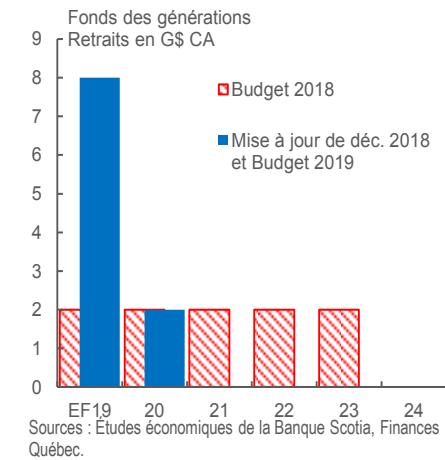
Graphique 2

#### La croissance des revenus à court terme prend de la vitesse



Graphique 3

#### Calendrier du remboursement de la dette



Le plan budgétaire actuel prévoit aussi une provision pour éventualités de 100 millions de dollars chaque année dans la période comprise entre l'EF20 et l'EF24, ce qui cadre avec les plans de la *Mise à jour*.

#### DETTE ET EMPRUNTS

Le parcours de la dette projetée du Québec cadre avec ses plans antérieurs. Il faut se rappeler qu'en décembre 2018, le gouvernement a décidé d'accélérer le remboursement de sa dette, en augmentant de 8 milliards de dollars les retraits du Fonds des générations dans l'EF19 — afin de redresser ses emprunts. Ce plan est toujours valable (graphique 3), tout autant que les attentes vis-à-vis des économies sur la charge de la dette et les trajectoires précédentes pour les dépôts du Fonds des générations, la dette nette, la dette brute et les déficits cumulés.

Dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures* (PQI), on s'attend désormais à des dépenses de 115,4 milliards de dollars pour la période comprise entre l'EF19 et l'EF29, ce qui représente 15 milliards de dollars de plus que dans la feuille de route de décembre 2018. Ces dépenses seront étayées par une contribution supplémentaire de 29,2 milliards de dollars des partenaires du gouvernement, dont 16,5 milliards de dollars devraient provenir du gouvernement fédéral. Le gouvernement provincial évoque la réduction accélérée de la dette comme cause immédiate du relèvement des dépenses en immobilisations et consacrera des dépenses accrues aux infrastructures nécessaires pour les classes de maternelle, les maisons pour les personnes âgées, l'agrandissement des réseaux de transport en commun, ainsi que l'entretien et la réfection des routes.

Puisque les plans de dépenses sont relevés d'un cran, le gouvernement provincial s'attend à une meilleure activité de financement. Le programme de financement du Québec pour l'EF19 devrait désormais totaliser 15,6 milliards de dollars — soit 2,2 milliards de dollars de plus que la somme estimée dans le budget de l'an dernier et 3,3 milliards de dollars de plus qu'en décembre 2018. Une augmentation de 3,8 milliards de dollars par rapport à décembre dans le préfinancement du prochain exercice — probablement liée aux nouvelles initiatives officielles du *Budget* — explique la révision à la hausse. Pour l'EF20, on prévoit un financement de 11,8 milliards de dollars — soit 1,4 milliard de dollars de moins que la somme projetée en décembre —, et le programme devrait se chiffrer à une moyenne de 21,6 milliards de dollars par an dans la période comprise entre l'EF21 et l'EF24, ce qui représente 1,2 milliard de dollars de plus que la moyenne exposée dans la *Mise à jour* pour la période comprise entre l'EF21 et l'EF23.

### NOTRE POINT DE VUE

Nous sommes généralement favorables aux mesures de développement économique annoncées dans le *Budget*. L'utilisation des revenus excédentaires dans une période de croissance économique supérieure à la tendance, pour financer la formation dans les secteurs clés et une meilleure participation à la population active, paraît d'emblée constructive pour le potentiel de croissance à plus long terme du Québec et utile pour corriger les lacunes de compétences à court terme. En raison du quasi-plein-emploi du marché du travail du Québec, nous continuons de remettre en cause la sagesse d'une réduction des objectifs d'immigration; or, les nouveaux programmes d'intégration pourraient aider les nouveaux arrivants à répondre aux besoins du marché du travail.

L'orientation du Québec dans sa planification financière, qui reste essentiellement la même, est toujours aussi circonspecte. Les hypothèses économiques qui sous-tendent le plan du gouvernement sont vraisemblables; or, les risques d'une évolution à la baisse des perspectives sont accentués à ce stade avancé de la croissance économique du Québec. L'équilibre budgétaire et l'attention soutenue portée à la réduction de la dette donneront au gouvernement provincial une plus grande de manœuvre budgétaire pour se prémunir contre les éventuels chocs économiques. Toutefois, l'équilibre ne sera pas assuré au détriment des investissements dans les immobilisations, comme l'indiquent les dépenses projetées dans le cadre du PQI. Le calendrier de remboursement des emprunts chargé en aval prévoit une nouvelle marge de manœuvre contre les dérapages potentiels par rapport au plan de réduction de la dette à long terme.

### Évolution depuis la Mise à jour de l'automne 2018 sur la situation économique et financière du Québec

Incidence budgétaire nette en millions de \$, sauf indication contraire

	EF19	EF20	EF21	EF22	EF23	EF24	Total
<b>Solde budgétaire* — Mise à jour de décembre 2018</b>	1 650	—	150	400	650	3 000	
Évolution de la situation économique et budgétaire	2 282	1 682	2 097	n.d.**	n.d.**	n.d.**	n.d.**
Mesures d'optimisation	—	640	690	n.d.**	n.d.**	n.d.**	n.d.**
<b>Évolution depuis décembre 2018</b>	<b>2 282</b>	<b>2 322</b>	<b>2 787</b>	n.d.**	n.d.**	n.d.**	n.d.**
Allégement du portefeuille	-5	-271	-419	-457	-473	-472	<b>-2 097</b>
Éducation	—	-230	-317	-498	-625	-743	<b>-2 413</b>
Santé	-90	-801	-847	-931	-1 112	-1 122	<b>-4 903</b>
Initiatives de croissance économique	-357	-505	-679	-703	-738	-709	<b>-3 690</b>
Politique environnementale	-51	-395	-491	-138	-113	-88	<b>-1 276</b>
Aide aux collectivités	-930	-105	-162	-191	-186	-164	<b>-1 739</b>
Divers	—	-15	-22	-30	—	—	<b>-67</b>
<b>Initiatives officielles de mars 2019</b>	<b>-1 432</b>	<b>-2 322</b>	<b>-2 937</b>	<b>-2 948</b>	<b>-3 247</b>	<b>-3 298</b>	<b>-16 184</b>
<b>Solde budgétaire* — Budget de mars 2019</b>	<b>2 500</b>	—	—	—	100	450	<b>3 200</b>

\*En vertu de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*. \*\* Données non disponibles. Source : Finances Québec.

Le présent rapport a été préparé par Études économiques Scotia à l'intention des clients de la Banque Scotia. Les opinions, estimations et prévisions qui y sont reproduites sont les nôtres en date des présentes et peuvent être modifiées sans préavis. Les renseignements et opinions que renferme ce rapport sont compilés ou établis à partir de sources jugées fiables; toutefois, nous ne déclarons ni ne garantissons pas, explicitement ou implicitement, qu'ils sont exacts ou complets. La Banque Scotia ainsi que ses dirigeants, administrateurs, partenaires, employés ou sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, en cas de perte directe ou consécutive découlant de la consultation de ce rapport ou de son contenu.

Ces rapports vous sont adressés à titre d'information exclusivement. Le présent rapport ne constitue pas et ne se veut pas une offre de vente ni une invitation à offrir d'acheter des instruments financiers; il ne doit pas non plus être réputé constituer une opinion quant à savoir si vous devriez effectuer un swap ou participer à une stratégie de négociation comportant un swap ou toute autre transaction. L'information reproduite dans ce rapport n'est pas destinée à constituer et ne constitue pas une recommandation de swap ou de stratégie de négociation comportant un swap au sens du Règlement 23.434 de la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis et de l'Appendice A de ce règlement. Ce document n'est pas destiné à être adapté à vos besoins individuels ou à votre profil personnel et ne doit pas être considéré comme un « appel à agir » ou une suggestion vous incitant à conclure un swap ou une stratégie de négociation comportant un swap ou toute autre transaction. La Banque Scotia peut participer à des transactions selon des modalités qui ne concordent pas avec les avis exprimés dans ce rapport et peut détenir ou être en train de prendre ou de céder des positions visées dans ce rapport.

La Banque Scotia et ses sociétés affiliées ainsi que tous leurs dirigeants, administrateurs et employés peuvent périodiquement prendre des positions sur des monnaies, intervenir à titre de chefs de file, de cochefs de file ou de preneurs fermes d'un appel public à l'épargne ou agir à titre de mandants ou de placeurs pour des valeurs mobilières ou des produits dérivés, négocier ces valeurs et produits dérivés, en faire l'acquisition, ou agir à titre de teneurs de marché ou de conseillers, de courtiers, de banques d'affaires et/ou de maisons de courtage pour ces valeurs et produits dérivés. La Banque Scotia peut toucher une rémunération dans le cadre de ces interventions. Tous les produits et services de la Banque Scotia sont soumis aux conditions des ententes applicables et des règlements locaux. Les dirigeants, administrateurs et employés de la Banque Scotia et de ses sociétés affiliées peuvent siéger au conseil d'administration de sociétés.

Il se peut que les valeurs mobilières visées dans ce rapport ne conviennent pas à tous les investisseurs. La Banque Scotia recommande aux investisseurs d'évaluer indépendamment les émetteurs et les valeurs mobilières visés dans ce rapport et de faire appel à tous les conseillers qu'ils jugent nécessaire de consulter avant de faire des placements.

**Le présent rapport et l'ensemble des renseignements, des opinions et des conclusions qu'il renferme sont protégés par des droits d'auteur. Il est interdit de les reproduire sans que la Banque Scotia donne d'abord expressément son accord par écrit.**

<sup>MD</sup> Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

La Banque Scotia, de pair avec l'appellation « Services bancaires et marchés mondiaux », est une dénomination commerciale désignant les activités mondiales exercées dans le secteur des services bancaires aux sociétés, des services bancaires de placement et des marchés financiers par La Banque de Nouvelle-Écosse et certaines de ses sociétés affiliées dans les pays où elles sont présentes, dont Scotiabanc Inc., Citadel Hill Advisors L.L.C., The Bank of Nova Scotia Trust Company of New York, Scotiabank Europe plc, Scotiabank (Ireland) Limited, Scotiabank Inverlat S.A., Institución de Banca Múltiple, Scotia Inverlat Casa de Bolsa S.A. de C.V., Scotia Inverlat Derivados S.A. de C.V., lesquelles sont toutes des membres du groupe de la Banque Scotia et des usagers autorisés de la marque Banque Scotia. La Banque de Nouvelle-Écosse est constituée au Canada sous le régime de la responsabilité limitée et ses activités sont autorisées et réglementées par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada. Au Royaume-Uni, les activités de La Banque de Nouvelle-Écosse sont autorisées par la Prudential Regulation Authority et assujetties à la réglementation de la Financial Conduct Authority et à la réglementation limitée de la Prudential Regulation Authority. Nous pouvons fournir sur demande les détails du périmètre de l'application, à La Banque de Nouvelle-Écosse, de la réglementation de la Prudential Regulation Authority du Royaume-Uni. Les activités de Scotiabank Europe plc sont autorisées par la Prudential Regulation Authority et réglementées par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority du Royaume-Uni.

Les activités de Scotiabank Inverlat, S.A., de Scotia Inverlat Casa de Bolsa, S.A. de C.V. et de Scotia Derivados, S.A. de C.V. sont toutes autorisées et réglementées par les autorités financières du Mexique.

Les produits et les services ne sont pas tous offerts dans toutes les administrations. Les services décrits sont offerts dans les administrations dont les lois le permettent.